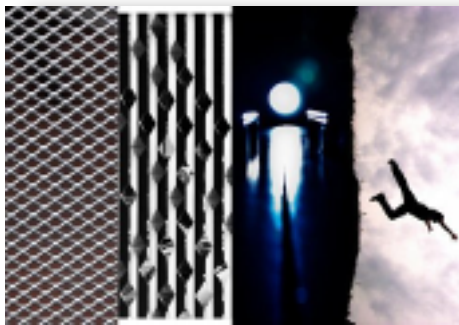


Torture dans les centres rétention français : une impunité d'Etat ?

Une femme enceinte enfermée à l'isolement, un homme déshabillé et attaché au sol plusieurs heures, un autre menotté puis tiré de forces aux chevilles et aux poignets jusqu'à lacération : bienvenu dans les centres de rétention français.



Les récits de "violences" dans des centres de rétention français, rapportés par d'anciens retenus et des membres d'associations, font état de pratiques particulièrement cruelles commises par les officiers de police ou par certains membres de l'administration des centres de rétention administratives (CRA).

Aux portes de Paris, à Vincennes, au Mesnil-Amelot, à Oissel, à Toulouse : leur multiplication et leur répartition témoigne d'une tendance qui tend à se systématiser en toute impunité, à l'abri de tout instance judiciaire effective.

De la première arrestation jusqu'aux expulsions, la violence qui se dévoile dans ces récits glaçants (pour la plupart issus de dépôts de plaintes ou de récits récents de retenus) mérite de faire disparaître tout euphémisme : *une torture physique et psychologique est actuellement pratiquée à l'encontre des étrangers dans différents centre de rétention en France.*

Pour mémoire, selon l'Association pour la Prévention de la Torture, la définition de la torture contient

"trois éléments cumulatifs :

- ▣ Le fait d'infliger intentionnellement des souffrances aiguës physiques ou mentales ;
- ▣ par un agent de la fonction publique, directement ou indirectement impliqué ;
- ▣ dans un but précis".

Si cette définition assez large permettrait d'englober également les chasses à l'homme et les violences policières dans les campements un peu partout en France, les récits des retenus en CRA révèlent une violence administrative et policière banalisée, intervenant à différents moments du placement en rétention jusqu'à l'expulsion.

Les pratiques qui lui sont associées actuellement témoignent de son inscription dans les dispositifs même des centres de rétention.

L'isolement, une torture psychologique

La pratique de l'isolement disciplinaire, qui consiste à enfermer un retenu pour, officiellement, "le protéger contre lui-même", est par exemple devenue monnaie courante.

Au CRA d'Oissel, cette punition décidée par le directeur d'établissement a ainsi permis d'enfermer de nombreux retenus et notamment Djihed, un jeune algérien expulsé il y a quelques semaines. Dans son dépôt de plainte datant du début de l'année, il révèle ainsi avoir été plaqué au sol, attaché à terre sur le ventre, pieds et poings liés avec un casque sur la tête, uniquement vêtu d'un short pendant une petite dizaine d'heures sans rien à boire ni à manger. Il y a ensuite passé plusieurs jours d'affilée.

Au CRA de Toulouse, une association révèle ainsi qu'un retenu qui tentait de se pendre, s'est vu décroché de justesse pour être ensuite placé en isolement disciplinaire.

L'année dernière, au Mesnil-Amelot au Nord de Paris, couvert de ses excréments pour éviter une expulsion forcée, un homme est placé plusieurs jours en cellule d'isolement sans pouvoir se laver.

Dans le même centre, début février, une jeune femme enceinte de sept mois et demi est soumise à une véritable torture psychologique. Réveillée à l'aube sans avoir été prévenue, la Police aux Frontières tente de la tirer de force pour la conduire à l'aéroport. Traumatisée par cette première tentative d'expulsion, elle commet alors plusieurs actes de violences envers elle-même. Elle sera finalement placée en isolement total sans suivi, sans accompagnement médical ou psychologique avant d'être amenée une nouvelle fois à l'aéroport de force, en dépit d'un certificat médical qui atteste de son incapacité à voyager. Seul le refus du commandant de bord le 23 février a permis d'arrêter la procédure d'expulsion en cours.

Appeler la cruauté par son nom

Si l'insalubrité des locaux de rétention, l'absence d'accès aux soins, la nourriture immangeable et la proximité géographique des centres avec les miradors des maisons d'arrêts participent d'une criminalisation punitive et d'un climat profondément anxiogène souvent décrits dans les communiqués des retenus¹), comment qualifier les humiliations et violences physiques commises par la police, le personnel au sein des CRA et au moment des expulsions ?

Lors d'une première enquête en janvier², un homme algérien enfermé au CRA de Vincennes révélait ainsi avoir été emmené dans une pièce à l'abri des caméras du centre pour y être tabassé par des policiers.

Un autre homme, enfermé dans le même centre, amené à l'hôpital à sa sortie pour des problèmes de diabète est découvert avec des plaies autour des poignets et des chevilles. Attaché à son arrivée à Vincennes le 2 Janvier, il explique qu'un policier l'a tiré violemment jusqu'à lui lacérer la peau. Des photos non-publiées ici témoignent des plaies encore visibles douze jours après ses blessures.

Selon un autre dépôt de plainte datant de février 2018, fourni par des militants associatifs, Marouane, un jeune tunisien enfermé au CRA d'Oissel, a été isolé dans sa chambre avec une petite dizaine de policiers l'année dernière. Une officière de police demande à lui baisser le pantalon pour regarder la

¹ <https://abaslescra.noblogs.org/derrieres-publi/>

² www.regards.fr/societe/article/violences-policieres-et-greve-de-la-faim-au-centre-de-retention-de-vincennes

taille de son sexe avant de demander à vérifier si ce dernier "a des poils au cul". Humilié, il tente de se mutiler avant d'être frappé, menotté, placé en isolement avant d'être à nouveau frappé. Le dépôt de plainte de Marouane n'a évidemment pas abouti depuis.

Pour Maryse Boulard, qui travaille pour la Cimade présente au CRA du Mesnil Amelot :

"La principale difficulté va être de faire constater ces violences. Pour déposer plainte à l'intérieur du centre de rétention, c'est mission impossible. L'administration ne fait pas formellement enregistrer les plaintes et les officiers de police judiciaire ne se déplacent pas. Les personnes enfermées n'ont pas d'autre choix que d'écrire leur plainte sur un papier libre et de faire faxer leur plainte au parquet. Elles n'ont jamais de nouvelles et les plaintes sont classées sans suite."

Retourner la violence contre soi-même

Le week-end dernier, deux hommes du CRA du Mesnil-Amelot ont tenté de se suicider. Le premier homme était monté sur le toit du centre et s'était entaillé les bras et le haut du corps. Placé en isolement, il a été depuis expulsé de force dans des conditions extrêmement violentes. Le deuxième, affecté par des troubles psychologiques graves, avait tenté de se suicider la veille et a été également placé en isolement sans être libéré ni recevoir l'accompagnement adéquat.

L'aggravation ou l'apparition de troubles psychologiques, les tentatives de suicides et les multiples lacerations que s'infligent parfois les retenus découlent directement d'une violence organisée et savamment dissimulée.

Dans le même temps, au même titre que les grèves de la faim collectives menées en CRA depuis le début de l'année, ce retournement de la violence contre les retenus eux-mêmes témoigne d'une ultime résistance et de la volonté de rendre manifeste et visible l'horreur des pratiques actuelles.

En l'absence de possibilité de poursuites devant la justice française ou européenne, une question s'impose alors : comment percer aujourd'hui le mur d'indifférence politique et médiatique ?

Si les récentes alertes des associations à l'adresse des ministères de l'Intérieur et de la Santé, ainsi que du Défenseur des droits ne seront évidemment pas suivies d'effets, le rapport sur les lieux de privation de liberté en France du Comité Anti-Torture du Conseil de l'Europe qui devrait être rendu public en cours d'année 2019 permettra-t-il enfin d'appeler par son vrai nom ces multiples cas de torture dont l'Etat français se rend coupable chaque jour ?

Pour plus d'informations sur les CRA :

❑ Site "A bas les CRA" : <https://abaslescra.noblogs.org/dernieres-publi/>

❑ Une [pétition sur Change](#) est actuellement ouverte pour faire libérer Zia, un jeune afghan handicapé enfermé à Oissel dans des conditions particulièrement difficiles. Son expulsion est prévue très prochainement.

- *Les mineurs isolés entre case prison et case départ*
- *Violences policières et grève de la faim au centre de rétention de Vincennes*